

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE

UN APPEL DU COMITÉ INTERNATIONAL ET DE LA LIGUE

En faveur des personnes déplacées au Cambodge

Le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ont lancé, le 8 juin 1970, un appel conjoint pour venir en aide à 165.000 personnes déplacées au Cambodge.

L'appel a été envoyé à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge, du Lion-et-Soleil-Rouge, à la demande de la Croix-Rouge cambodgienne. Il est basé sur une étude faite par la mission conjointe du CICR et de la Ligue, de retour du Cambodge.

Selon ce rapport, quelque 75.000 Cambodgiens qui ont dû quitter leurs foyers et 90.000 Vietnamiens attendant leur transfert dans leur pays d'origine, sont dans une situation difficile qui risque de s'aggraver encore à l'approche de la mousson.

La Croix-Rouge cambodgienne a déjà commencé une opération de secours en faveur de ces personnes déplacées. Pour cette action, elle demande d'urgence: du riz, du poisson séché, du sel, du lait condensé, du sucre, des toiles de tente ou des bâches, des nattes, des couvertures de coton, des moustiquaires, des vêtements ou du tissu, des véhicules, des médicaments et du matériel sanitaire, selon la liste établie par un expert médecin du CICR. La Croix-Rouge cambodgienne demande en outre des fonds pour effectuer des achats de secours sur place.

Le CICR a, par ailleurs, pris contact avec les autorités dont dépendent les forces adverses, et leur a proposé d'apporter également l'assistance de la Croix-Rouge en faveur des personnes dans le besoin.

Précisons que, au 20 juin 1970, le total des dons en espèces s'élevait à 13.131 dollars alors que la valeur des dons en nature atteignait un montant de plus de deux millions de dollars.